



Les aides financières du CASI DIJON

VACANCES

Jeune cheminot

100 € dans la limite du montant du séjour
une fois par an par agent jusqu'à 31 ans

Nouvel embauché

100 € dans la limite du montant du séjour
une seule fois par agent

Mini-séjours

Selon le QF dans la limite du montant du séjour
deux fois par an par ayant-droit de 4 à 14 ans à l'issue du séjour

ACTIVITES CULTURELLES

Festival

25 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent et ayant-droit

Ma bib/médiathèque près de chez moi

10 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent

Quinzaine du cinéma

13 € dans la limite du montant de l'activité
2 fois par an par agent et ayant droit pour des billets achetés dans les périodes définies

ACTIVITES SPORTIVES

Licence sportive

40 €
une fois par an par ayant-droit de - de 18 ans

Course et randonnée BFC

50 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent et ayant-droit

Apprendre à nager

50 € dans la limite du montant de l'activité
une seule fois par ayant-droit de - de 18 ans

Faites du sport

40 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent et ayant-droit

SCOLAIRES

ALSH

4.36 €/jour ou 2.17 €/1/2 jour
mercredis et vacances scolaires

Séjour scolaire

Selon le QF
périodes scolaires

Indemnité de Frais d'Etudes

Selon le QF
une fois par an à partir de la 6ème

Inscription possible jusqu'au 31 décembre de l'année en cours sauf pour :

- IFE du 15 octobre de l'année en cours au 31 janvier de l'année suivante
- Quinzaine du cinéma suivant les périodes définies